



## Communiqué du groupe EPC

EPC se réfère au code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF

Dans sa séance du 22 décembre 2008, le conseil d'administration d'EPC a décidé, en application des dispositions de l'article L.225-37 du code de commerce, modifié par la loi n°2008-649 du 3 juillet 2008 portant diverses dispositions d'adaptation du droit des sociétés au droit communautaire, de se référer au code de gouvernement d'entreprise adopté par l'AFEP-MEDEF, complété en dernier lieu par les recommandations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux d'octobre 2008.



Paris, le 23 décembre 2008